

LE JOURNAL

Administration de la CROIX DU NORD, 15, Rue d'Angleterre

LE SÉNAT

Le service de deux ans

M. de Lamarelle, après avoir défini l'esprit militaire, dit qu'il ne peut s'acquiescer sans un certain temps.

La France ne doit compter, à l'heure actuelle, que sur elle-même. Or, nous ne pouvons pas espérer triompher par la supériorité du nombre, mais nous pouvons avoir la supériorité de la qualité. Pour obtenir ce résultat il faut que les citoyens mobilisables soient entraînés par de vives habitudes à obéir sans discuter, prêts à entraîner les détails.

Ce noyau de soldats exercés par 5 ans de service est nécessaire, si on veut avoir une armée forte.

Nous savons tous par des expériences récentes que le droit en face de la force ne compte pour rien.

Avec une armée forte nous sommes regardés sereinement par l'étranger. Sans armée forte, nous irons de commission en commission, nous bornant à regarder dans le passé le plus beau sillage de lumière et de gloire que jamais nation ait eue dans le monde. (Vifs applaudissements.)

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui, à 2 heures.

La séance est levée à 3 h. 45.

LA CHAMBRE

Vérification de pouvoirs

M. Brette rapporteur établit que les allégations de M. Lévraud n'ont aucune valeur.

M. de Rencourt, à son tour prouve que tout ce qu'il dit, Lévraud est innocent. Il fait qu'il figure sur la liste des invalides mais, déclare-t-il, l'incrimination, à ne s'incriminer pas à demander sa grâce, quand l'invalidité si l'on veut mais qu'on se ne débats pas derrière des subtiles.

Après pointage, laquêté est votée par 271 voix contre 231.

On valide sans débats les élections de MM. Chauvois, Failliot, Frost, Thiery-Caza, Carpot, Bischoffen.

Une discussion s'engage à propos de l'élection de M. Julien Goujon, à Rouen.

M. Lévraud, M. Chauvois, a donné sa démission, M. Bertrand, au nom du 10^e bureau, lit le rapport qui conclut à la validation.

M. Bertrand joint les conclusions, ce sont toujours les mêmes conclusions.

M. Bertrand raconte les choses au point et signale des procédés vraiment singuliers. On a étendu l'élection à cause de la distribution de circulaires promettant aux ouvriers adhérents à un Comité la préférence pour le travail. M. Goujon avait déclaré qu'il ne s'occupait pas de ce genre de choses, mais qu'il avait été distribué que le manifeste avait été distribué à profusion en mars 1901.

M. Goujon a fait une enquête et il a découvert que le document dont il s'agit avait été reproduit en 1898 par le journal de M. Desbrières.

M. Bertrand ajoute que les débats dans le bureau ont eu une grande ampleur sous la haute responsabilité de M. Lockroy.

Après quelques mots de M. Julien Goujon, la demande d'enquête est repoussée par 303 voix contre 163.

La Chambre valide ensuite MM. le marquis de Fins, de Lamoignon, Fernin, Lucien Bertrand et Fournier.

L'ÉLECTION DE M. LORTHOIS

La Chambre adopte, sans débat, les conclusions du rapport sur l'élection de la 2^e circonscription de Lille.

En conséquence, notification sera faite au ministre de l'Intérieur de la mort de M. Lorthois, élu député de Lille.

Le vice-président

Voici les résultats du scrutin pour l'élection d'un vice-président :

Votants, 206; bulletins blancs ou nuls, 30; suffrages exprimés, 236; majorité absolue, 133. M. Lockroy, 492 voix, élu.

La séance est levée à 7 h. 12.

Aujourd'hui, à 2 h., réunion dans les bureaux; à 3 h., séance publique.

Bruit de la démission DU GARDE DES SCEAUX

Les ministres se réuniront ce matin en Conseil de cabinet.

On prétend que la démission du Garde des Sceaux serait imminente parce qu'il n'a pas pu se mettre d'accord avec ses collègues sur les mesures à prendre dans l'affaire Humbert.

LE SERVICE DE DEUX ANS

Une lettre du général de Galliffet

Le général de Galliffet a envoyé la lettre suivante au Journal des Débats :

« Au moment où un crime de lèse-patrie peut être commis par des soldats, des ignorants ou des incriminés, chacun a le devoir de parler. Il y a deux ans, il était au Parlement question de la loi de deux ans.

Étant ministre de la guerre, je fus convoqué par la Commission de l'armée et la Chambre des Députés pour faire connaître l'avis du Gouvernement.

Il me fut facile de démontrer les dangers de toute réduction de la durée du service militaire. Aucune objection ne fut présentée, tout au moins par les membres de la très grande majorité de la commission.

Je terminai en déclarant qu'en tous cas, il fallait d'abord obtenir du Parlement la somme nécessaire au rengagement annuel de 60 à 70.000 sous-officiers, caporaux et au bassin simple soldats ayant accompli deux années de service » puis constater si le chiffre de ces rengagements était atteint dans des conditions satisfaisantes et puis faire pendant 2 ou 3 ans « Fessai » du service réduit et « alors seulement » déposer un projet de loi.

J'ai tout lieu de croire que ma conversation fut du goût de la majorité de la Commission ; dis conversation, parce que je ne pouvais parler qu'en mon nom, ayant négligé de présenter le Conseil des Ministres ; je suis sûr de le déclarer aux membres de la Commission.

En quittant la Commission, je me rendis chez le Président du Conseil, je le mis au courant et j'ajoutai que le Gouvernement restait libre jusqu'à ce qu'il n'ait fait une déclaration personnelle.

Le Président du Conseil m'approuva complètement dans une parole mesurée et... il ne fut plus question du service de deux ans.

Comment se fait-il que ce qui paraissait, il y a deux ans, une dangereuse aventure ait été entrepris par le Président du Conseil, presque aujourd'hui les esprits d'un bienfait.

La loi de 1898 est mauvaise, celle qui est mise en discussion l'est mille fois plus ; il est inadmissible qu'elle soit votée par le Sénat sans avoir été précédée de mesures dont la nécessité fut démontrée à la Commission de l'armée par le ministre de la Guerre des premiers mois de 1899.

Il est inadmissible que le Sénat aborde sans

MORT DU ROI DE SAXE

Dresde. — Le roi de Saxe est mort hier, jeudi, à huit heures du soir.

MORT D'UN SÉNATEUR

On annonce la mort de M. Bizzarelli, sénateur de la Drôme.

PETIT CALENDRIER

Vendredi 20. — Saint Romain. — Ador. : Roubaix (Sacré-Cœur), Saint-Martin.

Soleil : lever 5 h. 58, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 7 h. 25, coucher 4 h. 11.

Samedi 21. — Saint Louis de Gonzague. Ador. : Armentières (Sant. Saint-Joseph), Haulbord (Fribourg), Lille (école Saint-Joseph).

Soleil : lever 5 h. 59, coucher 8 h. 04. — Lune : lever 8 h. 03, coucher 4 h. 29 m.

Le carnet d'une amie de M^{me} Humbert

Le Figaro publie, en premier Paris, sous la signature de M. Jules Huret, le « Carnet d'une amie de M^{me} Humbert ». Cette amie, le Figaro ne la nomme pas, mais il nous dit qu'il ne la reconnaît bien quand il l'a dit que vous un homme qui ne fut pas ministre, mais presque, puisqu'il fut préfet de police, elle devint, il n'y a pas longtemps, duchesse.

Il est inutile de compléter cette désignation pour que les habitants d'une ville du Nord, qui n'est pas Lille, ne se souviennent immédiatement une de leurs concitoyennes qui, restée veuve d'un ancien préfet de police, qui fut également sénateur et préfet d'un département de la région, est effectivement devenue duchesse et ne l'est plus, sans pourtant que le duc soit mort.

Le confident du Figaro s'efforce d'insister sur les relations que Mme Humbert, belle-fille du premier président de la cour des comptes, eut dans un monde peu favorable au gouvernement actuel. L'article, où le carnet, est évidemment tendancieux et tend à plutôt avoir été rédigé par un préfet de police que par une dame. On nous donne Mme Humbert donnant de grands dîners en l'honneur de son mari, ce qui n'est plus la pour protester ; mais comme Mme C... assistait à ces agapes, il faut croire qu'il n'y avait pas que des nationalistes à table.

On nous raconte qu'un jour Mme Humbert enferma M. B... dans un four-tout, histoire probablement d'être agréable à son successeur.

Le reste du carnet ne contient que des regrets de portière ou des mesquineries sans portée, mais Mme C... nous semble sévère pour celle chez laquelle elle a si longtemps fréquenté et qui, d'après elle, non seulement n'a jamais emprunté d'argent, mais a encore eu un cœur d'officier.

Nous signalons, à titre de curiosité, cet article du Figaro qui, en lui-même n'en vaut pas la peine ; mais tout cela ne nous explique pas comment M. Waldeck-Rousseau, au courant, comme avocat, de la plus grande école que du siècle, n'a pas cru devoir, comme ministre, la livrer à la justice. Voilà un point sur lequel les amis ou amis de Mme Humbert devraient nous renseigner.

ROUBAIX

PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR

La Semaine et Sacré-Cœur

Dimanche 21, pèlerinage des tertiaris de la ville à la messe de 7 heures, avec allocution par le Pape. Messe basse à 8 heures. Les jeûnes du 13 juin jusqu'au 30 juin (les deux dimanches exceptés), les saluts du soir avec grande prédication auront lieu à 8 h. 15.

PAROISSE SAINT-ANTOINE DE PADOUÉ

Les pèlerinages du mois de juin

Voici l'ordre des pèlerinages de la dernière semaine à l'église de Saint-Antoine de Padoué de Roubaix :

22 juin, dimanche, à 8 h. 30 du matin, pèlerinage de la Fraternité des Dames du Tiers-Ordre de Roubaix, messe basse avec chant et prédication, par le Rév. Père Mathias. À 7 h. 1/2, messe du pèlerinage. Réunion dominicale de la rue Pellart, de la paroisse Saint-Martin, chant par la chorale de l'œuvre. À 10 h. du matin, messe basse célébrée par M. le curé de la paroisse de Saint-Martin de Roubaix ; grand-messe chantée par la société chorale des œuvres. — À 2 heures, pèlerinage de la paroisse de Madeleine-Lille. Petites vêpres de Saint-Antoine et salut chantés par la chorale de la réunion.

À 4 h. 3/4, pèlerinage de la paroisse de Saint-Vital, Madeleine-Lille. Les chants du salut par la chorale de la réunion dominicale de Saint-Vital. — À 5 h. 1/2, pèlerinage de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Roubaix. Les chants du salut par la chorale des jeunes filles.

24 juin, mardi, à 8 h. du matin, pèlerinage de la paroisse Saint-Martin de Roubaix. Célébrant, M. le Doyen de Saint-Martin. — À 8 h. 3/4, Comités Verrier (France et Belgique). Célébrant, M. le Vicaire de Comines.

25 juin, mercredi, à 9 heures du matin, Pèlerinage des paroisses de Lannoy, Annapes, Anstain, Anstain, Baisieux, Saint-Jean-Baptiste, Baisieux-Sainte-Marie, Cœberg, Fiers, Forest, Groum, Hém, Leers, Lys, Sully, Toufflers, Tressia, Willems, Hémelmeux, Hémelmeux, Messe basse, célébrant : M. le curé de Toufflers, chant par l'assistance.

26 juin, jeudi, à 8 heures 3/4, Pèlerinage de la paroisse de St-Eloi (Bianco-Sau) Toufflers. Messe basse célébrée par M. le curé, chant par l'assistance ; 3^e des paroisses d'Armentières, Saint-Vaast, Notre-Dame, Sacré-Cœur, Le Bizet, Saint-Roch, La Chapelle-Armentières, West-Macquart, Holsgrœnner, Equinghen-lez-Lys, Frelinghien, Houplines-Saint-Amand, Houplines-Saint-Charles, Prémesses.

27 juin, à midi, Messe de Pèlerinage des Chevaliers de la croix, chant pendant la messe par une société chorale. — À 3 heures, pèlerinage

L'excursion du Collège de Roubaix

A l'occasion de la fête de M. le chanoine Chabé, supérieur de l'Institut Notre-Dame des Victoires, de Roubaix, chaque année, depuis 1882, les excursionnistes intéressés qui est à la fois voyage d'agrément et d'études.

L'itinéraire choisi, cette fois, était, comme nous l'avons dit, un pèlerinage à Notre-Dame de Brebrières, à Albert, une visite à la Cathédrale d'Amiens et une promenade au Tréport et à Dieppe.

À 4 h. du matin, les 430 excursionnistes quittent Roubaix par train spécial, joyeux comme toujours. Avec les élèves beaucoup de leurs parents ont voulu profiter de cet après-midi, et ils ont été favorisés par un temps magnifique inespéré.

Le pont de la Delle s'est cette fois, bien comporté. On se rappelle qu'en 1893, ayant mal tenu, il s'écroula, pendant la nuit, le train spécial qui devait conduire à Rouen, le collège de Roubaix.

A Albert

Nous arrivons à Albert à 6 h. 45. Le vaillant et dévoué curé-doyen, Mgr Godin, est venu au devant des excursionnistes pour les conduire au sanctuaire de Notre-Dame de Brebrières.

Pendant une messe célébrée dans la basilique, Mgr Godin adresse une allocution de circonstance aux excursionnistes, leur félicite de leur foi et de leur zèle, leur souhaite un joyeux pèlerinage à Notre-Dame de Brebrières et leur recommande de se souvenir de leur devoir de chrétiens et de citoyens.

La visite faite à Albert laisse une impression que Mgr Godin en donnait lui-même dans le « Messager » : originalité de la basilique, magnificence de sa décoration, richesse de ses fresques et de ses mosaïques, tout donne une grande idée d'une admiration enthousiaste de Notre-Dame.

Après un dîner dans un restaurant où nous avons dit déjà d'Albert. Cependant il faut ajouter que la statue miraculeuse que possède Albert est celle du même qui fut tiré par le berger. Plus heureux qu'une foule d'autres sanctuaires, celui-ci a pu, au commencement de la guerre, échapper à la destruction.

Un honoraire négociant, ancien premier agent de la commune, parvint, grâce aux privilèges de sa charge, à s'introduire facilement au parti jacobin. Il fut donc le Notre-Dame de Brebrières, et il se promit de le sauver. De concert avec quelques autres, il parvint à enlever du sanctuaire de Brebrières la statue vénérée, la mit dans un tonneau et la cacha dans un champ de blé. Sans cette acte de périlleuse audace, son état fait de Notre-Dame de Brebrières.

A Amiens

Nous quittons Albert à 7 h. 50 pour nous rendre à Amiens, la patrie de saint Firmin et de saint Yved.

On se rend directement à la cathédrale qui est visitée avec le plus grand intérêt par ceux qui ne l'ont jamais vue et aussi par ceux qui sont habitués à la voir. On ne se lasse jamais de visiter cet admirable chef-d'œuvre de l'architecture ogivale.

Après avoir entendu le chef de Saint-Jean-Baptiste, les excursionnistes quittent la cathédrale pour reprendre le train qui va les conduire au Tréport.

Nous sommes à Piquigny remarquable par les restes d'un ancien château-fort ; à Longpré-Corps-Saints qui doit son nom aux reliques qui y furent envoyées de la Terre-Sainte pendant la croisade de saint Louis, et à Longpré-Château qui est cité comme l'un des plus curieux spécimens de l'architecture romane dans la Picardie.

À Abbeville, arrêt de dix minutes.

À Compiègne, le plus remarquable de cette ville est l'église Saint-Wulfran dont on aperçoit les tours à la façade.

Nous ramonons dans le train et trois quarts d'heure après à 11 h. 45 nous voici à la troisième étape du voyage, heureux de nous dégourdir les jambes.

Le Tréport

L'heure matinale du départ, le grand air ont revivifié les appétits.

Et ce n'est pas avec déplaisir que l'on se dirige vers l'Hôtel des Bains.

Nous quittons le Tréport à 2 h. pour être à 3 h. 20 à Dieppe.

Dieppe

On nous allons passer une heure et demie des plus agréables.

Le retour

Retour à la gare de Dieppe. Nous nous y rendons par le train de 3 h. 20. Le train de 3 h. 20, petite ville de 1575 habitants, sur le versant d'une colline. Suivant la tradition, ce bourg aurait été fondé par un roi de Cambrai, qui, en venant à Dieppe, se serait arrêté dans une bache en 465.

Sous Charlemagne, qui tint plus d'une fois sa cour à Saint-Riquier, Saint-Amand, genre du 10^e siècle, les colonnes qui l'ont servi, les deux églises décorées avec luxe, 300 reliquies l'habitaient. Cent cinquante reliques élevés dans l'étude des lettres. Ce monastère et son école furent célèbres pendant tout le moyen âge. En 1713, les bâtiments de l'abbaye furent incendiés par la foudre et dans ce désastre périt la bibliothèque abbatiale, en disant avec plaisir, à l'année prochaine.

Et nous retrouvons enchantés de cette excursion si bien organisée par le dévoué Économiste des Bains, M. de Baisieux, en disant avec plaisir, à l'année prochaine.

État-civil de Roubaix

Drages et Boites p^r BAPTÊMES

THOMAS FILS, 5, r. du Priez, p^r la Gare, LILLE du 19 juin

Naissances. — Georges Nys, r. de Tourcoing, 2, 10 h. 1/2. — Marcel L'Évêque, r. Lacroix, 3, 10 h. 10. — An. Delhaye, r. Nain, 30. — Pierre Quidu, r. Richelieu, 10. — Pierre Bouviers, r. Blanchemaison, 37. — Albert Desobry, r. Voltaire, 127. — Marceline Maroy, r. Blanchemaison, — Richard Masselou, même rue. — Adrienne Mahon, r. de Croix, 3. Castel, 1. — Marguerite Tabon, r. de Bouvines, 11. — Victor Vanholsen, r. Lacroix, 30. — Clément Immobilier, 4. — Angèle Walleys, r. Blanchemaison. — Narcisse Carrette, rue Sébastopol, 37. — Charles Carbon, rue de l'Ouest, 1. — Marie-Louise Crispin, 3 ans, rue Sainte-Elisabeth, 6. Dupied. — Albert Simet, 2 ans, rue de l'Alouette, 10. — Marie Hemy, 38 ans, journalier, chez M. Dupis, 10 ans, rue de l'Étoile, 1 mois, r. des Longues-Haies, c. Capart, 6. — Emile Boyaval, 49 ans, rentier, rue Richard-Lenoir, 13. — Aline Briffaut, 1 an, boulevard de Metz, 38. — Mort-nés.

CROIX

Pour nos enfants. — Le Comité libre, réuni en assemblée générale, a décidé que pour le 14 juillet il reprendra une fois de plus son œuvre de bienfaisance.

Cette année, comme en 1900 et 1901, il compte sur la bienveillance et la générosité de toute la population honnête et catholique de Roubaix pour réparer autant qu'il se peut, l'odieux et mesquin injustice qui fait passer sans pitié sur la conscience des pères de famille et sur l'âme de nos jeunes enfants le sectarisme haineux d'une coterie politique.

Nous tenons à féliciter ces hommes d'initiative et de bonne volonté et à leur souhaiter, au moment où ils se disposent à tendre la main pour nos braves enfants, bon accueil et bon succès.

Depuis deux ans ce Comité distribue du vin et du cur du 14 juillet aux enfants des écoles libres et nous ne saurions trop engager nos amis et lecteurs de se montrer généreux au passage de ces Messieurs.

MOUVAUX

Deux arrestations. — Deux ouvriers, Foucault, 28 ans, rattacheur, et Denis Renaud, 23 ans, chaudronnier, avaient, dans la soirée de mercredi vers 8 h., fait de nombreuses libations à l'estaminet Anne Bottin, rue Jean-Bart, 11. Ils furent saisis par les agents de la police sur la rue, et se rendirent à la cave où ils burent à la ronde.

Lorsque leur soit gargantuesque fut apaisée, ils furent conduits au bureau de police. Le gendarme saisie d'une plainte a procédé à l'arrestation des deux coupables.

MARCO-EN-BAREUIL

Vagabonds. — Les gendarmes ont arrêté, jeudi, les nommés Arthur Desarmont, 35 ans, fleur, demeurant rue Beauraumont à Roubaix, et Louis Favere, 60 ans, tordeur d'huile, demeurant à Marquette, lesquels se trouvaient en état de vagabondage.

LILLE

L'EXPOSITION DE LILLE

Concours temporaires. — L'alimentation. — Les Bières

Le premier concours temporaire d'œuvres d'art, qui obtint un tel succès et si légitime succès, est à peine clos que déjà on annonce d'autres concours, mais de nature différente.

C'est ainsi que le 28 juin courant s'ouvrira le concours d'alimentation auquel sont admis à participer les vins, cidres, eaux gazeuses, alcools, liqueurs, lait, beurre, fromages, crèmes, conserves diverses, viandes fraîches, charcuterie de toute sorte, salaisons, condiments, huiles et vinaigres, bouillottes, biouterie, pâtisseries, confiseries, sirops, confitures, miels, chocolats, cafés, chicorées, grains et farines, fruits et primeurs, pièces d'art culinaire, etc.

Étant donné le peu de place disponible, il ne sera pas reçu plus de deux exposants par exposition et les produits devront parvenir franco à l'Exposition pour le 27 juin au plus tard.

Le 30 juin aura lieu le Concours international de bières. Il comprendra les bières de fermentation haute et basse, les bières spontanées et les produits servant à la fabrication de la bière. Les envois ne devront pas dépasser 12 bouteilles et les bières seront mises en cave fraîche dès leur arrivée.

Elles devront, autant que possible, être rendues au Champ-de-Mars, le 28 juin au plus tard.

Les demandes pour ces deux concours doivent être adressées sans retard à l'Administration de l'Exposition.

M. Henry Roujon à Lille

Nous apprenons à la dernière heure une nouvelle qui ne laissera pas de causer un très vif plaisir à tous ceux, membres des Comités de patronage et d'action de la section des Beaux-Arts, organisateurs et exposants qui ont contribué à assurer le succès de notre Salon.

M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, vient d'accepter la présidence du jury chargé d'accorder les récompenses aux exposants non hors concours.

Nous disons non hors concours, parce que les artistes médaillés aux Salons de la Société des Artistes Français et de la Société nationale des Beaux-Arts sont hors concours au Salon Lilleois.

Les opérations du jury des Beaux-Arts, qui auront lieu officiellement le 25 courant, sont déjà officiellement commencées.

Graves accidents

RUE DE ROUEN

Jeudi matin, vers huit heures, un apprenti ouvrier travaillant pour le compte de M. Watrelot, entrepreneur, rue Durnerin, 31, Jules Sochy, âgé de 18 ans, habitant 37, rue d'Austerlitz, s'apprêtait à descendre du toit de la maison, sise 2, rue de Rouen, qu'il réparait. Ayant posé le pied à côté de l'échelle, le malheureux tomba d'une hauteur de 8 mètres.

Secouru aussitôt par ses compagnons, le pauvre garçon reçut les soins de M. le docteur Boutry, qui constata que la base du crâne était atteinte et que une commotion cérébrale s'était produite. Le blessé, dont l'état est désespéré a été conduit à l'hôpital Sainte-Eugénie.

RUE HENRI-KOLB

Un accident assez sérieux est arrivé au nommé Sommerlyck, habitant, 1, rue de Turenne, qui travaillait sur le toit de la maison portant le n^o 34, de la rue Henri-Kolb.

Le cocher ayant ôté sous son poids le pauvre ouvrier tomba dans le vide d'une hauteur de 9 mètres.

Deux médecins, requis pour lui porter secours, ont constaté de graves contusions et craignent des lésions internes. Le blessé a été transporté à Sainte-Eugénie.

Accidents de travail

Edouard Flaut, 22 ans, chaudronnier en fer, rue de Nations, s'est donné un coup de marteau sur le dos en travaillant chez M. le docteur Vanholsen ; repos de 8 jours.

Auguste Locoite, 35 ans, garçon boulanger, demeurant rue des Trois-Frères, en jetant un morceau de pâte dans une pétrini mécanique s'est fait deux plaies contuses à la main gauche. Soins du docteur Fichaux ; repos de 30 jours.

Leon Socie, 43 ans, homme de peine, rue d'Alsace, a été blessé au pied gauche par la chute d'une balle de laine. Soins du docteur Vanholsen ; repos de 9 jours.

Cheval emporté. — Jeudi, vers 8 heures du matin, le cheval de M. Vercaemer, marchand de légumes rue de la Latte, s'est emporté rue de l'Hôtel-de-Ville. Il a été arrêté rue de la Paix par les agents des pompiers Ducoulombier et résolulement, s'est jeté à la tête de l'animal et a réussi à le maîtriser.

Messieurs les cambrieurs

On opère, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez les époux Leclercq-Lesur, marchands, rue du Fresnoy, 4. Après avoir forcé un volet ils ont pris un verre et enlevé à l'étalage pour 50 fr. environ de bijoux, corsets de mousseline, cravates, etc. Mme Leclercq s'étant éveillée au bruit que faisaient MM. les cambrieurs, ouvrit la fenêtre de sa chambre. Les malfaiteurs prirent alors la fuite en emportant le produit de leur vol.

La police a ouvert une enquête sur ce nouvel exploit de MM. les cambrieurs.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Clévis Brismé, 22 ans, bonnetier, a été arrêté dans la soirée de jeudi pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Arrivages aux Halles de jeudi : mardis 1.490 k.; porcs 470 k.; cerises 6 k.; fraises 150 k.; légumes 25 k.; haricots 20 k.; pêches 30 k.; beurre 17 k.; artichauts 100 ; navets 20 ; choux 25.

BOURSE DE TOURCOING

Basé sur la moyenne des prix pratiqués à la Corbelle

| MOIS | COTE précéd. | COTE Roubaix | COTE Tourcoing |
|-------------|--------------|--------------|----------------|
| 1 Janvier | 4 87 1/2 | 4 87 1/2 | 4 85 |
| 2 Février | 4 87 1/2 | 4 87 1/2 | 4 87 1/2 |
| 3 Mars | — | — | — |
| 4 Avril | — | — | — |
| 5 Mai | — | — | — |
| 6 Juin | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 7 Juillet | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 8 Août | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 9 Septembre | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 10 Octobre | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 11 Novembre | 4 85 | 4 85 | 4 85 |
| 12 Décembre | 4 87 1/2 | 4 87 1/2 | 4 87 1/2 |

Ventes..... 5.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 4.85 janvier.

Total : 5.000 k.

MOUVAUX

Deux arrestations. — Deux ouvriers, Foucault, 28 ans, rattacheur, et Denis Renaud, 23 ans, chaudronnier, avaient, dans la soirée de mercredi vers 8 h., fait de nombreuses libations à l'estaminet Anne Bottin, rue Jean-Bart, 11. Ils furent saisis par les agents de la police sur la rue, et se rendirent à la cave où ils burent à la ronde.

MARCO-EN-BAREUIL

Vagabonds. — Les gendarmes ont arrêté, jeudi, les nommés Arthur Desarmont, 35 ans, fleur, demeurant rue Beauraumont à Roubaix, et Louis Favere, 60 ans, tordeur d'huile, demeurant à Marquette, lesquels se trouvaient en état de vagabondage.

LILLE

L'EXPOSITION DE LILLE

Concours temporaires. — L'alimentation. — Les Bières

Le premier concours temporaire d'œuvres d'art, qui obtint un tel succès et si légitime succès, est à peine clos que déjà on annonce d'autres concours, mais de nature différente.

Graves accidents

RUE DE ROUEN

Jeudi matin, vers huit heures, un apprenti ouvrier travaillant pour le compte de M. Watrelot, entrepreneur, rue Durnerin, 31, Jules Sochy, âgé de 18 ans, habitant 37, rue d'Austerlitz, s'apprêtait à descendre du toit de la maison, sise 2, rue de Rouen, qu'il réparait. Ayant posé le pied à côté de l'échelle, le malheureux tomba d'une hauteur de 8 mètres.

Accidents de travail

Edouard Flaut, 22 ans, chaudronnier en fer, rue de Nations, s'est donné un coup de marteau sur le dos en travaillant chez M. le docteur Vanholsen ; repos de 8 jours.

Auguste Locoite, 35 ans, garçon boulanger, demeurant rue des Trois-Frères, en jetant un morceau de pâte dans une pétrini mécanique s'est fait deux plaies contuses à la main gauche. Soins du docteur Fichaux ; repos de 30 jours.

Leon Socie, 43 ans, homme de peine, rue d'Alsace, a été blessé au pied gauche par la chute d'une balle de laine. Soins du docteur Vanholsen ; repos de 9 jours.

UN DRAME

A QUESNOY-SUR-DEULE

Le crime d'un fou — Assassin de son frère

Un télégramme nous parvenait hier, dans la matinée, annonçant qu'un drame épouvantable venait d'être découvert à Quesnoy-sur-Deule.

Au hameau du Cœur-Joyeux, section de l'Amidonnerie, près du gravier qui conduit à la gare de Pérenchies, habitant dans une sorte de mesure, deux colporteurs, les frères Ferdinand et Désiré, âgés de 30 et 32 ans, jouissaient d'une certaine aisance.

Ils n'étaient pas d'accord. Ferdinand recevait souvent des reproches de son frère Désiré, qui l'accusait de favoriser leur troisième frère, Charles, qui habite à environ 200 mètres plus loin.

Découvert du drame

Jeudi matin, vers six heures, Désiré Bouché, arrivait chez son frère et lui disait : Je crois bien que « Dinand » est mort cette nuit, il ne bouge plus.

Inquiet, le frère s'empressa d'accourir avec sa femme. Il constata, en effet, que Dinand ne donnait plus signe de vie.

Mme Ghesquière, de Pérenchies, passant à ce moment, apprit cette mort singulière et prévint M. Gauguier, marchand des loges de gendarmes, qui, avec le gendarme Verbecque se rendit aussitôt au Cœur Joyeux.

Un horrible spectacle s'offrit à leur vue. Sur son lit, tout habillé, Ferdinand Bouché était étendu, portant à la tête trois blessures : une au sommet, une derrière l'oreille et la troisième au front.

Le malheureux avait échemie une blessure à l'épaule. Une chemise remplie de sang était pendue au bois du lit.

M. Gauguier interrogea Désiré. Il ne put en obtenir que des réponses incohérentes. « Dinand m'a frappé, j'ai frappé en. C'est pas bien. » Il s'arrêta sur ces mots. On n'en put tirer de plus. Le marchand des loges l'arrêta et le parquit fu prévenu.

Descente du parquet

M. de Montagne, juge d'instruction, accompagné de M. Castiaux, médecin-légiste, et de M. Montagne, son greffier, arrivèrent à Quesnoy-sur-Deule, jeudi après-midi.

Le juge d'instruction interrogea l'inculpé. Il ne fut pas plus heureux que le gendarme Verbecque. Un voisin, M. Louis Dautricourt, fut également entendu.

Le témoin, vers 3 h. du matin, se trouvait dans un champ, derrière la maison des Bouché. Entendant du bruit, il s'y rendit et appela. Le bruit cessant, le témoin ne s'en émut pas davantage et retourna à son travail.

Après cette déposition, le parquet est retourné à Lille en voiture.

Autres détails

Le cadavre sera transporté aujourd'hui à l'hôpital de médecine à fin d'autopsie. Le meurtre a été conduit à Lille, jeudi soir. Parti de Quesnoy-sur-Deule à 9 h. 23 sous les pseudonymes Montagne et Lequien il est arrivé à Lille à 7 h. 02.

Nous avons pu le voir. Les yeux ne sont pas trop hagards, mais cependant on s'aperçoit vite que l'on a affaire à un insensé. Les réponses sont incohérentes ou bien les mots ne sortent pas de la bouche.

Un détail qui démontre bien la folie : Le meurtrier vivait dans la plus grande malpropreté. Au moment où on le débarrassa, il fut trouvé le corps rempli de ferraille ; des plaques de zinc ou de tôle étaient réunies et formaient une espèce de cuirasse épaisse. Quelqu'un qui a pu voir Désiré Bouché, nous certifierait qu'il portait plus de dix kilos de ferraille sur le corps.

Quand on lui a demandé le pourquoi de cet attirail défensif, le meurtrier a déclaré que c'était parce que son frère le battait. Ajoutons qu'il a été interné en 1888 et 1889 et qu'il était connu dans la commune comme un insensé.

SAVON PRINCESSE MAKOKO, Parfum Nouveau

DUNKERQUE

UN DRAME AU VITRIOL

Trois enfants brûlés

Hier, une jeune fille, séduite et abandonnée par un nommé M. ..., a voulu se venger. Ce dernier qui devait se rendre à son bureau, chez un courtier des environs de l'Hôtel-de-Ville, était attendu place d'Armes, par la désespérée qui se nomme Joséphine Delporte, âgée de 16 ans 1/2 et demeure rue aux Pommés.

Au moment où M. ... partait, vers 2 heures, Joséphine Delporte essaya de lui jeter le contenu d'un bol de vitriol. Elle le manqua, et le liquide corrosif atterrit à Lille, jeudi soir, dans la rue de la République, sur les enfants, en train de jouer sur le trottoir.

M. ... disparut en courant chez son patron. La fille Delporte alla se constituer prisonnière au commissariat central où elle avoua avoir acheté l'acide sulfurique chez un droguiste de Malo.

Les trois enfants poussaient des cris déchirants, mais leurs brûlures n'étaient heureusement pas graves. Leur père, M. Alexandre, employé à la mairie de Dunkerque, a voulu faire un mauvais parti à Joséphine Delporte, et ce dans le bureau même du commissariat central. On put heureusement le rassurer en disant que ses enfants, Marius, Madeleine et Marie n'étaient que légèrement atteints. En effet, un pansement à la pharmacie voisine calma la douleur causée par les gouttes du terrible acide.

Une enquête est ouverte et le public se montre sévère pour M. ... qui a déjà eu une histoire de ce genre l'hiver dernier.

CAMBRAI

Une douleuruse nouvelle

La maîtresse souffre depuis longtemps M. le chanoine Lecoq, archevêque de la cathédrale s'est singulièrement aggravé depuis deux jours.

Le Saint-Vital qui a été porté solennellement hier jeudi, vers six heures du soir, par M. le vicairé-général Meunier, accompagné du chapitre Métropolitain et des élèves du Grand Séminaire.

La triste nouvelle s'étant assez rapidement répandue dans la paroisse, un grand nombre de fidèles s'étaient joints au pieux cortège et priant avec fervour pour leur vénéré docteur.

M. le vicairé général Massart, assisté de MM. les vicaires de la Métropole, a administré au cher malade le Sacrement de l'Extrême-Onction.

Nous recommandons M. l'archiprêtre de Notre-Dame de Grâce aux prières de nos lecteurs